

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 novembre 2013

## LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 98

présenté par  
M. Tardy et Mme de La Raudière

**ARTICLE 13**

À l'alinéa 9, supprimer les mots :

« sur sollicitation du réseau ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'expression « sollicitation du réseau » est floue, inopérante, et ne recouvre aucune réalité précise.

L'interconnexion avec les réseaux des opérateurs doit être directe et se faire en temps réel.